

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE

Séance du 30 septembre 2022

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 35

Délibération n° CC-2022-028

Objet de la délibération : Délibération prenant acte du rapport d'activités 2021 du délégataire de service public "Léa&Léo" et portant sur la gestion des établissements d'accueil du jeune enfant implantés à La Celle, Cotignac et Forcalqueiret

L'an deux mil vingt-deux, le trente septembre, à 08h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Hall des expositions à Brignoles, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 23 septembre 2022.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin, ARTUPHEL Ollivier, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, FAUQUET-LEMAITRE Arnaud, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, SIMONETTI Pascal, BERTIN-PATOUX Lydie, CANO-MAIREVILLE Nathalie, FIRMIN Myriam, FREYNET Jacques, GIUSTI Annie, GUIOL André, LANGE-RINAUDO Corinne, LAYOLO Cécile, PELISSIER Magali, PONCHON Marie-Laure.

Absents ayant donné procuration :

- GROS Michel donne procuration à PERO Franck, MAZZOCCHI Lionel donne procuration à FABRE Gérard, SALOMON Nathalie donne procuration à DEBRAY Romain, VALLOT Philippe donne procuration à RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole donne procuration à AUDIBERT Eric, GIULIANO Jérémy donne procuration à LANGE-RINAUDO Corinne, DECANIS Alain donne procuration à SIMONETTI Pascal, DELZERS Catherine donne procuration à BREMOND Didier.

Absents : BETRANCOURT Claude, GOMART-JACQUET Blandine, KHADIR Paul, KIEFFER Bertrand, LANFRANCHI-DORGAL Christine, LE METER Sophie, MONDANI Denis, NEDJAR Laurent, PIANELLI Serge.

Secrétaire de Séance : Corinne LANGE-RINAUDO

Monsieur Romain DEBRAY expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var en date du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

VU l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L1411-3 ;

VU l'article 52 de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession ? ordonnance abrogée depuis le 1^{er} avril 2018 mais dont les dispositions s'appliquent toujours aux concessions lancées avant cette date ;

VU le décret n°2016-86 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession, décret abrogé depuis le 1^{er} avril 2018 mais dont les dispositions s'appliquent toujours aux concessions lancées avant cette date ;

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération est compétente en matière de Petite Enfance ;

CONSIDERANT qu'un contrat de délégation de service public par affermage, a été signé le 18 juillet 2018 avec la société Léa&Léo pour l'exploitation de 3 structures multi accueil ;

CONSIDERANT qu'en 2021, la Société Léa&Léo a géré les structures d'accueil suivantes :

- Leï Nistouns de Candeloun à La Celle
- Les Papillons à Cotignac
- Leï Santoun à Forcalqueiret

CONSIDERANT que la société Léa&Léo, a remis son rapport annuel technique et financier pour l'année 2021 ;

CONSIDERANT les éléments suivants :

STRUCTURES	AGREMENT	NOMBRE ENFANTS INSCRITS	TAUX FREQUENTATION	ETP	RATIO ENCADREMENT (NBRE ADULTE PAR ENFANT)
Leï Nistoun de Candeloun La Celle	24	48	69,00%	8,47	116,7
Les Papillons Cotignac	16	33	74,00%	5,57	114,7
Leï Santoun Forcalqueiret	20	29	75,00%	5,8	116,6
TOTAUX	60	110	72,67%	19,84	116,3

CONSIDERANT le montant de la compensation de service public versé en 2021 de 255 269 € soit 4 326 € par place ;

CONSIDERANT le montant total du budget s'élevant à 1032875 € de charges et 879 127 € de recettes, le résultat d'exploitation s'élève à – 153 748 € ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 20 septembre 2022 ;

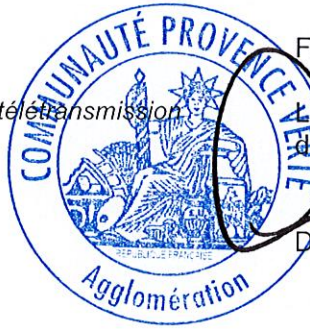
CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau Communautaire du 16 septembre 2022 ;

Il est demandé au Conseil de Communauté :

-De prendre acte du rapport d'activité 2021 présenté par la société Léa&Léo, délégataire de service public pour la gestion des structures d'accueil petite enfance ci-dessus référencées de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

Acte rendu exécutoire après télétransmission
le
et affichage le



Fait et délibéré à Brignoles, le 30 septembre 2022

Le Président
de l'Agglomération Provence Verte

Didier BREMOND